

Guide d'autoévaluation à la qualité des actions de formation

La Caisse des Dépôts, en lien avec le ministère du Travail, poursuit sa démarche d'évaluation de la qualité des actions de formation éligibles au Compte personnel de formation (CPF). Elle met à disposition de tous un nouvel outil : un guide d'autoévaluation à la qualité.

La montée en qualité continue de l'action de formation proposée par les organismes de formation aux usagers est une priorité forte pour les pouvoirs publics. Dans cette perspective, la Caisse des Dépôts poursuit son engagement en la matière. Depuis mars 2025, elle a lancé [une série de contrôles](#) en application des articles [L.6316-3](#) et [R.6316-6](#) et suivants du Code du travail. La méthodologie d'évaluation repose sur des contrôles basés sur 17 critères répartis en trois thématiques : la qualité de l'action de formation, les conditions de réalisation des actions de formation mises en place par les organismes de formation, et l'adéquation de la formation avec le projet professionnel des bénéficiaires.

En accompagnement de cette campagne d'évaluation, elle met à disposition en libre accès un guide d'autoévaluation visant à aider les OF à se préparer à la démarche. Celui-ci répertorie l'ensemble des éléments indispensables à prendre en compte pour les organismes de formation dans l'exercice de leurs activités sur Mon Compte Formation.

Concrètement, ce guide accompagne les professionnels pour se poser les bonnes questions dans la publication des offres, la gestion des dossiers, ou encore l'organisation de sessions en distanciel.

Cet outil s'adresse à tous les organismes présents sur la plateforme, et notamment ceux concernés par les contrôles en cours qui pourront utilement s'y référer. De manière plus générale, ce guide aidera les professionnels à organiser au mieux leur activité sur la plateforme et en mettant toujours au centre la qualité de la prestation qu'ils proposent aux usagers.

Ce guide poursuit l'engagement de la Caisse des Dépôts et du ministère du Travail dans cette démarche qualité qui s'intensifiera dans les mois à venir.

**Je propose des actions de formations sur Mon Compte Formation,
quelles questions dois-je me poser ?**

Concernant mon offre de formation publiée sur la plateforme Mon Compte Formation

- Les objectifs de l'action sont clairement exposés sur MCF. Ils peuvent être mesurés à l'issue de la prestation de formation.
- Si mon offre est certifiante**, elle est adaptée au référentiel de certification. Je peux le démontrer, par exemple par une table de correspondance.

Concernant l'action que je dispense

- L'action suit un **programme** qui en précise les contenus et les modalités de mise en œuvre. Ce programme est clair et lisible.

- L'objectif de l'action est le même que celui publié sur la plateforme.
- J'ai vérifié le profil du stagiaire grâce à un **positionnement** qui me permet d'adapter la prestation et de vérifier la finalité professionnelle de l'action. Je peux le démontrer pour chacun des stagiaires.
- Les ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires sont adaptées au programme de formation. J'en dispose des droits d'utilisation.
- Les ressources pédagogiques sont régulièrement mises à jour.
Je dispose de solutions alternatives dans la gestion des aléas (absence de formateur, panne...).
- Le matériel est fonctionnel et performant. Le stagiaire est formé à son utilisation le cas échéant.
- Les matériels et ressources sont adaptés et accessibles aux personnes en situation de **handicap**. Si des adaptations ne sont pas possibles, je sais proposer des solutions alternatives ou rediriger la personne concernée vers d'autres organismes de formation susceptibles de répondre à ses besoins.
- Pour les actions en **présentiel**, les locaux sont appropriés à la tenue de la prestation.
- La **durée** de la prestation et la taille des groupes de stagiaires ont été adaptés aux objectifs de l'action et au profil des stagiaires.
- J'ai vérifié que les formateurs dispensant la prestation ont le niveau d'expertise nécessaire et qu'ils font preuve de pédagogie auprès des stagiaires. Je peux le démontrer.
- Je sais évaluer l'atteinte des objectifs de l'action par le stagiaire, que la prestation soit courte ou longue.
- Si mon action est **certifiante**, j'organise des séances de préparation aux examens, type évaluations « à blanc », avant le passage de la certification.
- Je peux justifier de la **cohérence du prix** de ma prestation. Je n'adapte pas le prix de ma prestation au solde du Compte personnel formation du stagiaire.
- Je suis réactif dans la mise en œuvre des mesures d'**accompagnement** du stagiaire, en veillant à l'engagement des bénéficiaires et en prévenant les ruptures de parcours. Je peux le démontrer.
- Je m'assure des retours des apprenants au cours et en fin de prestation, et j'en tiens compte dans l'ingénierie pédagogique de l'action. Je peux le démontrer.
- Je mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant suivi la prestation.

Concernant mes actions dispensées tout ou partie à distance

- J'ai mis en place des jalons réguliers en cours et en fin de prestation pour évaluer les connaissances du stagiaire.
- Je peux justifier d'une assistance pédagogique et technique adaptée au besoin des stagiaires.

Concernant mes actions de bilan de compétences

- Je propose une prestation qui ne dépasse pas la durée maximale permise (24h).
- J'effectue une analyse du besoin du stagiaire.
- Je coconstruis le projet professionnel avec le stagiaire.

- Je remets un document de synthèse au stagiaire à l'issue du bilan.
- Je ne propose pas une tarification à l'heure et toute mon offre intègre bien les trois phases du bilan de compétences.

Concernant mes actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience

- J'aide le candidat à identifier les activités les plus pertinentes au regard du référentiel de la certification visée.
- J'accompagne le bénéficiaire afin que celui-ci puisse formaliser son dossier de candidature.
- J'accompagne le bénéficiaire afin de préparer l'entretien avec le jury.
- Je m'assure de l'avis favorable de recevabilité de l'organisme certificateur avant le début de la prestation.

Concernant la gestion administrative de mes dossiers

- Je respecte les conditions d'inscription et de passation de la commande des conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.
- Je respecte les conditions de non-exécution des prestations des conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.
- Les informations que je renseigne sur EDOF concernant mes dossiers sont fidèles à la réalité de l'exécution des formations.

Concernant mon organisme de formation

- Je dispose de toutes les habilitations ou de tous les agréments obligatoires à la délivrance de mon offre de formation.
- Les contacts de l'organisme de formation sont clairement identifiés, joignables aux horaires d'ouverture et communiqués au stagiaire pour garantir sa bonne information à chaque étape de son parcours.
- Le cas échéant, j'ai mis en place des processus de suivi de la qualité de mes sous-traitants permettant notamment d'empêcher la sous-traitance « en cascade ».
- Mes supports de communication sont clairs et fidèles à la réalité de mon offre. Je diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.
- Si mon offre est certifiante, j'informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.
- Je dispose d'un référent/responsable pédagogique dédié et disponible pour chaque prestation. La taille de mes équipes est en adéquation avec mes besoins.